

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant réglementation temporaire
de la circulation rue de Chervettes**

JYR/AP/JFL
AMT-2024-103

Le Maire de Surgères,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,
Vu l'autorisation de voirie n°AVT-2024-041 accordée par la ville de Surgères,
Vu la demande reçue de SAUR en date du 08 juin 2024,
Considérant que pour permettre des travaux de branchements AEP et EU, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article un :

Circulation :

La rue sera mise en impasse à partir des deux extrémités jusqu' à la zone de chantier pour permettre l'accès aux immeubles riverains.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article deux :

Ces dispositions s'appliqueront dans la période du 08 juillet 2024 au 10 juillet 2024.

Article trois :

La signalisation adéquate sera mise en place et enlevée par le responsable du chantier.

Article quatre :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à,

- SAUR,
- Gendarmerie de Surgères,
- Centre de Secours de Surgères,
- Cyclad,
- Kéolis,
- Le Service de la Police municipale,
- Le Service du Centre Technique Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 10 juillet 2024
L'Adjoint au Maire,

Jean-Yves ROUSSEAU.



Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Ville de Surgères

Square du Château ■ BP 59 ■ 17700 SURGÈRES

Tél. 05 46 07 00 23 ■ Fax 05 46 07 53 98

mairie@ville-surgeres.fr ■ www.ville-surgeres.fr